

DEUX MASQUES POUR TOUTES ET TOUS

HORECA COVID-19 TRACING-CARD

Une initiative de :

Date : _____ Heure : _____ Table : _____

Nom : _____

Prénom : _____

GSM : _____

ou mail : _____

Pays : _____

En complétant cette carte, j'accepte le traitement des données décrit dans l'article 6 du RGPD c) et l'arrêté ministériel pertinent. (economie.fgov.be)

Dans le cadre de la crise du Coronavirus et au vu des nouvelles mesures de tracing de la clientèle imposées au secteur HoReCa et à certains commerces, la Ville de Visé nous informe de la mise en place d'un système de carte GRATUITE qui reprend les rubriques du formulaire type publié par le SPF Économie.

Le client qui visite un établissement du secteur Horeca est invité à y inscrire ses coordonnées et à remettre cette carte au cafetier/restaurateur. Les données seront conservées 14 jours dans le respect des règles du RGPD et des mesures en vigueur durant la crise du Coronavirus.

Mises gratuitement à disposition du public, ces cartes sont disponibles :

- Au chalet de la Maison du Tourisme du Pays de Herve (place Reine Astrid) ;
- A l'accueil de l'hôtel de ville de Visé (rue des Récollets 1).

Ce projet est réalisé en collaboration avec l'association du Commerce visétois et de l'ADL en vue de faciliter le travail des acteurs de ce secteur.